



Mon père (le Rabbi Rachab) dit:

«Avant de se laver la bouche, le matin, on ne peut réciter les bénédictions du matin, à l'exception des jours de jeûne.

*(On notera qu'à cette période, certains s'engagent à respecter quarante jeûnes, qui correspondent aux quarante jours séparant le 20 Av de Roch Hachana. Quarante jours est par ailleurs la période nécessaire à la conception définitive du fœtus.)*